



École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1



RENTRÉE : FEVRIER 2025 Dispense de la session d'Anatomie-Physiologie

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

| | |
|--------------------|--|
| Nom | |
| Prénom | |
| Adresse | |
| Code Postal | |
| Ville | |
| E-mail | |
| Téléphone | |

Important : Un second document nommé « Programme Pédagogique » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules (voir programme pédagogique détaillé), qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Connaître les bases de l'anatomie (localisations), de la podologie et de la posturologie, de la physiologie et des grands principes de santé liés au fonctionnement du corps humain et des dysfonctionnements courants
- ✓ apprendre les réflexologies plantaire, palmaire et faciale, les Points de KNAP et points de digitopressure répartis sur l'ensemble du corps et sur les centres d'énergie basé sur la médecine ayurvédique
- ✓ apprendre les grandes correspondances entre toutes ces techniques selon la méthode DIPKAR
- ✓ apprendre à prendre en compte les libérations psychologiques et la gestion du stress.

Action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : du **19/02/2025** au **12/04/2026**
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : Cette formation est construite en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **292,5 heures de travail, dont** :
 - **175 heures de formation** (105h en 2025 + 70h en 2026) incluant :
 - 175 heures de formation synchrone en présentiel, concernant l'ensemble des sessions de formation.
 - Un ensemble estimé à **117,5 h de travail complémentaire, personnel et/ou en groupe de travail** incluant :
 - Lecture des supports de cours et consultation des vidéos en application de nos conseils ; approfondissements hors cours et dans les groupes de travail entre apprenants que nous incitons à former
 - Exercices pratiques et théoriques.
 - Entraînement aux cas pratiques hors cours.
 - Formation PSC1 (estimé à 7h)

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants et leurs compétences initiales.

En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable. (Si vous souhaitez que les supports de cours vous soient ponctuellement envoyés par La Poste, une participation aux frais d'envoi vous sera alors demandée).

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 25 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.



Outils Pédagogiques

En fonction de votre formation (et de votre choix, par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté : <https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « Présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

En annexe du présent contrat dans le « Programme Pédagogique », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 5113106600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr

Tél. répondeur : 06.45.33.75.04 Date du document : 05/01/2025



Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

4

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Dominique MATT DELAUME** (intervenant extérieur), infirmière DE, Certifiée de l'École Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, aromathérapie intensive, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire, certifiée en magnétisme et énergétique.
- **Avec la participation de Christian BUSSE** (intervenant permanent), créateur de la méthode DIPKAR, Dr en Pharmacie et en Ethnologie, certificat d'orthopédie pratique.
- **Elisabeth BUSSE** (intervenant permanent), Dr en Pharmacie, Diplôme Universitaire de podologie et orthopédie.
Elisabeth et Christian BUSSE ont été formés à l'École d'André PASSEBECQ depuis 1995 et parmi d'autres disciplines naturopathiques aux points de KNAP ; ils sont d'anciens étudiants du Dr Jeanine FONTAINE, médecin cardiologue et ont été formés en réflexologie par Hervé MEYER dès 1989.
Participation d'autres intervenants extérieurs :
- **HUCKERT Clarisse**, masseur kinésithérapeute DE, Certifiée de l'École Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, aromathérapie intensive, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire.
- **Nathalie FONDERE**, Certifiée de l'École Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Réflexologie pluridisciplinaire et énergétique.
- **Adeline WEIBEL**, réflexologue, Certifiée de l'École Plantasanté, lecture psycho-émotionnelle des pieds et autres intervenants en fonction des disponibilités.

L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSE**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSE**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.



Planning pratique de la formation

Les dates de votre formation sont indiquées ci-dessous, pour vous permettre de vous organiser de manière optimale.

| | | |
|----------|------------|---------------------|
| Mercredi | 19/02/2025 | Plantaire |
| Jeudi | 20/02/2025 | Plantaire |
| Vendredi | 21/02/2025 | Plantaire |
| Samedi | 22/02/2025 | Plantaire |
| Dimanche | 23/02/2025 | Plantaire |
| Dimanche | 13/04/2025 | Points de KNAP |
| Lundi | 14/04/2025 | Points de KNAP |
| Mardi | 15/04/2025 | Points de KNAP |
| Mercredi | 16/04/2025 | Points de KNAP |
| Jeudi | 17/04/2025 | Points de KNAP |
| Mercredi | 01/10/2025 | Palmaire |
| Jeudi | 02/10/2025 | Palmaire |
| Vendredi | 03/10/2025 | Palmaire |
| Samedi | 04/10/2025 | Palmaire |
| Dimanche | 05/10/2025 | Palmaire |
| Mercredi | 07/01/2026 | 5ème semaine |
| Jeudi | 08/01/2026 | 5ème semaine |
| Vendredi | 09/01/2026 | 5ème semaine |
| Samedi | 10/01/2026 | 5ème semaine |
| Dimanche | 11/01/2026 | 5ème semaine |
| Mercredi | 08/04/2026 | 6ème semaine et Fin |
| Jeudi | 09/04/2026 | 6ème semaine et Fin |
| Vendredi | 10/04/2026 | 6ème semaine et Fin |
| Samedi | 11/04/2026 | 6ème semaine et Fin |
| Dimanche | 12/04/2026 | 6ème semaine et Fin |

Dispense de la session d'Anatomie-Physiologie

Les cours auront lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h en présentiel (sauf mention contraire).

Les examens se dérouleront en avril 2026.



Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 380 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

7

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **3129,70 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.
Ce montant les Arrhes d'un montant de **380 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 4000.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.



Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

Par M. ou Mme (si payeur différent) : _____

Pour la formation en Réflexologie Pluridisciplinaire 2025/2026

de M. ou Mme : _____

8

3129,70 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **RE-2025 suivi du nom et prénom du stagiaire** » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :
BNP PARIBAS OBERNAI (01387)
19 RUE DU MARCHE
67210 OBERNAI
RIB : 30004 01387 00010091956 70
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

3129,70 € nets de taxes pour 25 jours soit 175 heures de formation

Année 2025 : sur 15 jours, soit 105 heures la 1ère année
380 € d'arrhes + 1649,82 € nets de taxes

Année 2026 : sur 10 jours, soit 70 heures la 2ème année
1099,88 € nets de taxes



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 380€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Échéances entre le 1er et le 5 du mois

Arrhes lors de l'inscription : 380,00 €

| | Date | Montant | |
|-------------|------------|----------|-----------------------------|
| Échéance 1 | 01/02/2025 | 150,02 € | |
| Échéance 2 | 01/03/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 3 | 01/04/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 4 | 01/05/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 5 | 01/06/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 6 | 01/07/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 7 | 01/08/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 8 | 01/09/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 9 | 01/10/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 10 | 01/11/2025 | 149,98 € | |
| Échéance 11 | 01/12/2025 | 149,98 € | Année 2025 : 1649,82 € |
| Échéance 12 | 01/01/2026 | 274,97 € | |
| Échéance 13 | 01/02/2026 | 274,97 € | |
| Échéance 14 | 01/03/2026 | 274,97 € | |
| Échéance 15 | 01/04/2026 | 274,97 € | Année 2026 : 1099,88 € |
| | | | Total Formation : 3129,70 € |

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Le : ___ / ___ / _____ à _____

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 380 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.